

# CAUE de la Haute-Loire

Assemblée Générale – 3 mars 2022



## Relevés de décisions et délibérations

### ORDRE DU JOUR

#### PARTIE STATUTAIRE :

- Arrêt des comptes 2021,
- Budget prévisionnel 2022,
- Rapport d'activités 2021 et programme d'actions 2022.

#### PARTIE NON STATUTAIRE :

- Intervention DREAL/DDT RE2020

### PARTICIPATION

	<b>PRESENT</b>	<b>EXCUSE</b>
<b>Président</b>		
Bruno MARCON	X	
<b>Représentants des collectivités locales</b>		
Bernard BRIGNON	X	
Michel BRUN		X (pouvoir)
Mikaël VACHER		X
Jean-Paul VIGOUROUX	X	
Marie-Pierre VINCENT		X(pouvoir)
<b>Représentants de l'Etat</b>		
Marie-Hélène AUBRY		X (pouvoir)
Jérôme AUGER		X
Bertrand DUBESSET	X	
<b>Représentants des professions concernées</b>		
Thibault BARTOLI	X	
Thierry GRIMALDI		X
Julien PLANCHON	X	
Anne ROUCOUSE	X	
<b>Personnes qualifiées</b>		
Robert JONGET		X (pouvoir)
Victor MIRAMAND		X (pouvoir)
<b>Membres élus par l'Assemblée générale</b>		
Georges ASSEZAT	X	
Pierre DURIEUX	X	
Pierrette EXBRAYAT	X	
François-Christophe JANUEL		X
Brigitte RENAUD	X	
Jean-Pierre TOURETTE	X	
<b>Membres de l'équipe</b>		
Eric ANDRON	X	
Stéphane FRAYCENON	X	
Clément POUZET	X	
Mickaëlle ROUVIERE	X	

<b>Expert comptable</b>		
Fabien CHANTEMESSE		X
Catherine CHOMETON	X	

Commissaire aux comptes		
Marc JAMON	X	
Autres participants		
Patrick PALLÉN	X	
Cyril POUVESLE	X	
Michel BECKERT	X	
Jean-Pierre CHABALIER	X	
Jean-Pierre THEROND	X	
Jean-Pierre GIRAUDON	X	
Fernand CHAIZE	X	
Laurent BERNARD	X	
Emmanuel SALGADO	X	
G�rard MAZOYER	X	
Jean-Luc CHAMBON	X	
Gilles JURY	X	
Dominique DURIEU	X	
Laurent BARBALAT	X	
Philippe DELABRE	X	
Alain GARNIER	X	
Ginette VINCENT	X	
Claude CHAPPON	X	
Jean-Yves BERAUD	X	
Bernard COMPTOUR	X	
Isabelle ROUSSEL	X	

Le quorum des participants ayant pouvoir d lib ratif (membres du Conseil d'administration)  tant atteint, les d lib rations peuvent  tre prises valablement.

## SYNTHESE ET RELEVÉ DES RESOLUTIONS

---

### 1. ARRET DES COMPTES 2021

C CHOMETON pr sente le bilan financier de l'ann e 2021. Celui-ci fait appara tre les grandes masses financi res suivantes :

- Ressources associatives : 258 846  . Correspondent   la seule taxe d'am nagement. En 2020, celles-ci s' levaient   407 619   du fait des ressources obtenues pour le fonctionnement de l'Espace Info Energie ;
- Contributions volontaires : 30 000  . Correspondent   la mise   disposition par le D partement des locaux occup s par le CAUE ;
- Charges externes : 93 148  . Un  cart significatif par rapport   l'ann e 2020 est   noter : + 27 642   (+ 42,2 %). Celui-ci s'explique par le remboursement, sur une ann e pleine, du poste de directeur mis   disposition du CAUE ;
- Charges de personnel (salaires bruts et charges sociales) : 270 015  . Ces charges s' levaient en 2020   321 979  . L' cart s'explique par un versement, en 2020, des indemnitis retraites de l'ancien directeur ainsi que d'indemnitis de rupture d'un contrat ;
- R sultat net : - 104 465  . R sultat n gatif alors qu'en 2020, celui-ci atteignait + 52 178   ;
- Tr sorerie accumul e : 989 014  . En 2020, le niveau de tr sorerie s' levait   1 039 697  .

L'Assembl e g n rale constate le r sultat net n gatif, comme le pr voyait initialement le budget pr visionnel. C CHOMETON, relay e par M JAMON, indique que le niveau de tr sorerie permet aujourd'hui d'absorber le d ficit mais que la situation ne pourra perdurer. B

MARCON conclue en rappelant la nécessité d'un retour rapide à l'équilibre, cet objectif reposant sur des discussions en cours avec le Département portant d'une part, sur la valorisation monétaire du temps passé par le CAUE aux missions départementales (InGé43, dispositifs départementaux dans le domaine du patrimoine) et d'autre part, sur une revalorisation de la TA.

La présentation du bilan comptable de l'année 2021 se poursuit par une lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Le commissaire aux comptes déclare certifier que les comptes annuels 2021 sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Par ailleurs, le Commissaire aux comptes fait lecture du rapport spécial sur les conventions signées par le CAUE : convention de mise à disposition du directeur d'InGé43 ; convention de mise à disposition des locaux par le Département.

A l'issue de ces présentations, l'Assemblée générale a voté les résolutions suivantes :

---

#### PREMIERE RESOLUTION

---

Les adhérents, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport du commissaire aux comptes, approuvent les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de - 104.465 €. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Résolution adoptée à l'unanimité

---

#### DEUXIEME RESOLUTION

---

Les adhérents décident d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de -104.465 € en compte de report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité

---

#### TROISIEME RESOLUTION

---

Les adhérents, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées visées par l'Article L 615 1 du Code de Commerce, approuvent successivement chacune de ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité

---

#### QUATRIEME RESOLUTION

---

Les adhérents confèrent tous pouvoirs, au porteur d'un exemplaire des comptes annuels approuvés par l'Assemblée en vue de l'accomplissement des formalités de publicité requises par la Loi (dépôt au journal officiel).

Résolution adoptée à l'unanimité

## **2. BUDGET PREVISIONNEL 2022**

C CHOMETON présente le budget prévisionnel 2022. A retenir parmi les grandes masses financières :

- Ressources associatives : 260 000 € ;
- Charges externes : 94 540 €. Niveau similaire à l'année 2021 ;
- Charges de personnel (salaires bruts et charges sociales) : 255 050 € ;
- Résultat net : - 95 400 €.

A l'issue de cette présentation, l'Assemblée générale a voté la résolution suivante :

### **RESOLUTION**

---

Les adhérents, après avoir entendu la lecture du rapport de l'expert-comptable, adoptent à l'unanimité le budget prévisionnel 2022 en rappelant toutefois la nécessité de revenir, à court terme, à des situations budgétaires en équilibre.

Résolution adoptée à l'unanimité

## **3. RAPPORT D'ACTIVITES 2021 ET PROGRAMME D' ACTIONS 2022**

Le rapport d'activités 2021 est présenté en Assemblée générale. Quelques points forts :

- Election du Président du CAUE (Bruno MARCON) lors du CA du 9/09/21 ;
- Organisation d'une rencontre régionale des directeurs de CAUE en septembre 2021 ;
- Finalisation du projet de programme stratégique de l'association en matière de sensibilisation et d'information ;
- 74 collectivités accompagnées, pour l'essentiel dans le cadre d'InGé43 ;
- 157 demandes de particuliers reçues et traitées (conseils techniques, administratifs, ...)
- 56 avis donnés en saisine de services instructeurs d'autorisations d'urbanisme (CAPEV, PETR Jeune Loire et ses Rivières, CC Rives du Haut-Allier) ;
- Participation de l'équipe salariée à diverses initiatives portées par nos partenaires (PNR Livradois-Forez, URCAUE, ...)
- Appui auprès du Département pour plus d'une vingtaine d'avis dans le cadre des dispositifs « Petit patrimoine rural non protégé » et « Edifices culturels »).

Le prévisionnel d'activités pour l'année 2022 prévoit, pour l'essentiel, le lancement du plan d'actions stratégique du CAUE dans le domaine de l'information et de la sensibilisation.

Pour rappel, la proposition de l'équipe est de structurer, pour chaque thème, une stratégie articulée autour de la mise en forme et de la diffusion d'une connaissance fondamentale et appliquée et d'actions d'animation pour diffuser largement cette connaissance.

Concrètement, et sur les prochaines années, il est proposé la déclinaison suivante par grands thèmes :

- Paysage : élaboration de portraits de paysages présentant, par entité paysagère, les caractéristiques et les éléments identitaires devant être pris en compte dans les projets d'aménagement et de territoire. Ces recueils documentaires seront diffusés largement et seront accompagnés, dans un second temps, de sorties de terrain ;
- Patrimoine : l'objectif est ici la connaissance en organisant, à terme, une base d'inventaire et de connaissances du patrimoine de la Haute-Loire, matériel et immatériel, non protégé pour ne pas faire doublon avec les fonctions régaliennes des services de l'Etat en la matière. Le travail étant titanesque, ce collectage se fera à partir

des études existantes mais aussi en lançant des initiatives d'inventaires. Pour ce faire, le CAUE développera des outils permettant aux collectivités ou à tout acteur impliqué sur le sujet, d'identifier ou définir ce qui « fait » patrimoine et de l'inventorier. Un manuel méthodologique sera produit et testé sur le périmètre d'une collectivité volontaire ;

- Transition : porté à connaissance large sur la définition et l'illustration concrète du concept de transition (énergétique, écologique, ...). Un document pédagogique sera produit et accompagné de nombreuses actions organisées sur les territoires : conférences, visites de sites, projections/débats, ... ;
- Urbanisme : l'approche proposée suit ici, une logique de montée en compétences afin de révéler, à terme, la manière dont les documents d'urbanisme peuvent être utiles pour traduire et mettre en œuvre le projet politique d'une collectivité et sortir ainsi d'une rédaction uniquement réglementaire. Destinée exclusivement aux élus, la démarche consistera, dans un 1er temps, à travailler un document expliquant les différences entre RNU, cartes communales et PLU. Suivra alors un second livret suggérant des possibilités rédactionnelles permettant d'aboutir à un PLU qualitatif, traduisant le projet politique de la collectivité. La 3ème étape abordera des outils méthodologiques incitant à la co-construction des documents de planification.

Enfin, l'action s'achèvera par la production d'un cahier des charges permettant aux collectivités de fixer des niveaux d'exigences dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;

- Centres-bourgs : la démarche ciblera les opérations de restructuration de l'habitat ancien dont l'adaptation aux enjeux contemporains est une condition indispensable pour réinvestir les centres-bourgs. Elle consistera à identifier et valoriser les opérations exemplaires initiées au travers du programme Petites Villes de Demain. L'action du CAUE consistera à mettre en place une veille puis à documenter et valoriser les opérations exemplaires.

L'année 2022 sera également mise à profit pour réfléchir et ce, à la demande du Commissaire aux comptes, à une politique d'adhésion. Statutairement, il est en effet nécessaire que l'association se dote d'un socle d'adhérents pour son fonctionnement.

A l'issue de cette présentation, les participants souhaitent que la thématique du patrimoine associe les structures animatrices des deux Pays d'Art et d'Histoire du département, lesquelles ont probablement développé des outils d'inventaire et de bancarisation des connaissances.

#### **4. REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020**

La deuxième partie de l'Assemblée générale est consacrée à une présentation de la nouvelle réglementation thermique, la RE2020 (réglementation environnementale 2020).

La présentation est animée par Patrick PALLEN de la DDT43 et Cyril POUVESLE de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes.

Le support de présentation est joint en annexe.

La présentation aura suscité des débats intéressants témoignant notamment de l'inquiétude des élus sur le niveau d'exigences de la nouvelle réglementation qui pourrait freiner la dynamique de construction dans les petites communes rurales. L'Assemblée générale partage le fait que les évolutions souhaitées par le législateur interpellent possiblement un nouveau modèle de développement qui tend à encourager la réhabilitation de l'existant en lieu et place du modèle de la maison individuelle, source de nombreuses autres difficultés (consommation d'espaces naturels et agricoles, dépendance à la voiture, nécessité d'infrastructures de voirie et de réseaux, dévitalisation des centres-bourgs,....).

La séance est levée à 21h00.

Fait à Le Puy-en-Velay,

Le 4 mars 2022

**Stéphane FRAYCENON**